



Trajet de soins buccaux : une évaluation

Créé afin d'encourager les patients à se rendre régulièrement chez le dentiste, le trajet de soins buccaux prévoit un remboursement plus élevé en faveur des personnes qui consultent chaque année leur dentiste que pour ceux qui ne le font pas. À la demande de l'INAMI, l'Agence Intermutualiste (AIM) a réalisé une évaluation du trajet de soins buccaux. L'étude porte sur l'impact d'un éventuel passage à un contact avec le dentiste tous les deux ans.

Le trajet de soins buccaux a officiellement été lancé en 2016, à la suite d'une grande campagne de sensibilisation menée par les organismes assureurs en 2015. Depuis la crise du coronavirus, les conditions ont été temporairement assouplies, et les visites chez le dentiste pendant l'année en cours comme l'année précédente sont prises en compte. Sur fond de surcharge de travail et de vieillissement dans le secteur de l'art dentaire, l'offre risque de ne pas suffire.

L'introduction du trajet de soins buccaux a immédiatement entraîné une augmentation du nombre de contacts avec le dentiste à hauteur de 4 %, engendrant à son tour une hausse encore plus forte des dépenses AMI. À moyen terme, nous ne nous attendons pas à une diminution des frais pouvant résulter d'une meilleure santé buccale. Nous observons des signes qui montrent que la capacité des soins dentaires est confrontée à ses limites. La solution proposée qui consiste à étendre le trajet de soins buccaux à un contact tous les deux ans semble donc être plus réaliste vis-à-vis de l'offre de soins dentaires et n'entraînera pas, à moyen ou à long terme, le budget à la hausse.

P.-S.

- [Rapport AIM - Évaluation du trajet de soins buccaux](#)